SIAO: SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Tel	04 80 76 00 35
Mail	coordination@siao73.com
Internet	https://la-sasson.fr
Description	Le SIAO est une plate-forme départementale de service public de l'hébergement et de l'accès au logement qui gère 3 pôles : l'Urgence (115), l'Insertion et l'accès au logement. LE VOLET SIAO 115 HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR QUI ? Toute personne sans domicile ou devant être mise à l'abri pour des raisons de sécurité (victime de violences) dans une structure d'hébergement d'urgence du département Particuliers ou professionnels souhaitant signaler une situation QUI CONTACTER ? Le numéro d'Urgence 115/APPEL GRATUIT À compter du 1er octobre 2022, les horaires d'ouverture du 115 évoluent. Les permanences seront assurées comme suit : Le Lundi de 14h00 à 8h00 le matin Du Mardi au Vendredi de 14h00 à minuit Du Samedi au Dimanche de 21h00 à 8h00 le matin QUELLES RÉPONSES Les appels sont traités en temps réel par l'écoutant 115 qui réalise une première évaluation de la situation et peut apporter

différentes réponses :

- S'il s'agit d'une demande d'hébergement d'urgence : orientation vers une structure en fonction des disponibilités des places,
- S'il s'agit d'une demande de prestation ou d'un signalement : le 115 peut solliciter l'équipe de rue ou la maraude (période hivernale),
- S'il s'agit d'une autre demande, l'écoutant 115 renseigne/oriente l'appelant (usager/particulier ou professionnel).

NB : Dans le cadre des missions du volet urgence, le SIAO est chargé de coordonner les acteurs de l'urgence sociale. À ce titre, il anime et organise une commission mensuelle de coordination locale des acteurs de l'urgence sociale.

LE VOLET SIAO INSERTION HÉBERGEMENT ET LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

POUR QUI ?

Le SIAO Insertion s'adresse à toute personne :

- Privée de logement ou risquant le perdre,
- Accueillie dans un dispositif d'hébergement urgence,
- Ayant des difficultés d'accès au logement ou mal logée

À QUI S'ADRESSER ?

Pour saisir le SIAO, le demandeur doit se rapprocher du service prescripteur qui l'accompagne habituellement dans ses démarches (Service social de secteur, Missions locales jeunes, PASS, CHS, CCAS, PAOS, UDAF, ATMP…).

ET ENSUITE ?

Une fois la demande saisie dans l'application si_siao, le prescripteur la transmet au SIAO. Le SIAO doit analyser l'évaluation sociale et s'assurer que le dispositif sollicité correspond aux besoins du demandeur et qu'il répond aux

	critères d’accueil de la structure. QUELLES RÉPONSES Une fois la demande traitée, plusieurs cas de figure : - Le SIAO oriente la demande vers le dispositif préconisé. L’hébergeur la reçoit puis il prend contact avec le demandeur pour lui proposer un RDV, - La demande est placée sur liste d’attente si aucune place n’est disponible au moment de la demande, - Le SIAO préconise un examen de la situation en commission des cas complexes quand des difficultés qui freinent l’accès au logement ont été repérées ou lorsque le demandeur a effectué plusieurs demandes inabouties ou refusées (3C = démarche qui s’effectue avec l’accord de la personne concernée), - Le SIAO refuse la demande si elle ne relève pas des dispositifs de l’insertion, *Repères : Dispositifs d’hébergement : l’hébergement de stabilisation (lits de stabilisation), l’hébergement d’insertion (CHRS), l’hébergement spécialisé (LHSS, ACT, Chrysalide…) Dispositifs de logement accompagné : Intermédiation locative, logement d’urgence et d’insertion, résidences sociales, foyers jeunes travailleurs…
Horaires	Horaires d’ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30
Maj	01/02/2024
Thèmes	Hébergement, Précarités, solidarités